

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

Nombre de membres : 17

Séance du 17 JANVIER 2000

sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 14

MM. LOGEL, HAAS, WITTMER, Mme WEISS, MM. SCHLOSSER, SIBLER,
Mme CABIROL, MM. PREVOT, MEYER-KUHN, GOETZ, WINLING,
BABILON, RUSTENHOLZ, WEISBECKER.

Absents : MM. NEUHARD, ISEL, ATZENHOFFER (excusés)

DEL. N° 6 / 2000

OBJET : PRISE EN CHARGE COMMUNAUTAIRE DES ABONNEMENTS INTERNET POUR LES POSTES MULTIMEDIA

Le Président informe le Bureau que le Bureau restreint propose que la Communauté de Communes négocie des abonnements internet forfaitisés avec communications comprises pour les multimédia bibliothèques et prenne à sa charge le coût de ces abonnements.

Le Bureau,

**- VU la délibération du Conseil Communautaire du 9 mars 1998
donnant délégation au Bureau**

- CONSIDERANT la proposition du Bureau restreint

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

**. de charger le Président de négocier avec les opérateurs la meilleure formule
pour les abonnements internet forfaitisés -communications comprises- pour
les postes multimédia, et autorise la prise en charge des coûts par la
Communauté de Communes.**

Pour copie conforme

MORSBRONN-LES-BAINS, le 19 janvier 2000

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL

